

SEANCE
28 Novembre 2023

OBJET :
*Désignation d'un
représentant au
Conseil
d'Administration du
CCAS*

RAPPORTEUR :
Le Maire

N°
2023-11-02

PJ :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis par convocation en date du 21 novembre 2023 conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 20

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET - Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Christian GUICHARD – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – Sylvia MOUCADEL – Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Patrick MARTHOURET – Jennifer MACIA – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 8

Marion PAPADOPOULOS représentée par Jean-Paul DELCASSO
Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI représentée par Alain NOUVEAU
Odile BOUCHARD-TRUPHEMUS représentée par Corinne CRISTOFARO
Sabah BOULMAIZ représentée par Josette PULITI
Audrey TRALONGO représentée par Aurore CHANTY
Aurélie NOUGIER représentée Jean-Luc BARCELLI
Jean-Philippe TESTUD représenté par Denis DUCHENE
Patrick MOUTTE représenté par Jennifer MACIA

Absent : 1

Line PIGHINI

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

☞ ☞ ☞

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-33 ;

Vu la délibération n°2020-07-06 portant désignation des représentants du Conseil Municipal au CCAS ;

Vu la démission de Monsieur André BOUCHENY, conseiller municipal, reçu en date du 5 septembre 2023 remplacé par Madame Fanny JUSTINESY-GAMBARARA suivante de la liste « Pour Entraigues avec Passion »

Vu la démission de Madame Fanny JUSTINESY-GAMBARARA, conseillère municipale, en date du 29 septembre 2023 ;

Considérant que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier candidat élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal démissionnaire;

Considérant que Monsieur Patrick MARTHOURET a été installé au sein du Conseil Municipal,

Considérant que par délibération n° 2020-07-06 du 10 juillet 2020, Monsieur BOUCHENY avait été désigné en qualité de représentant du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS

Après avoir oui l'exposé,
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 24 voix POUR

4 ABSTENTIONS : M. DUCHENE – Mme MACIA – M. TESTUD – M. MOUTTE

- DESIGNER Monsieur Patrick MARTHOURET pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS ;

Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Josette PULITI

Guyl MOUREAU



Acte certifié exécutoire le : 05/12/2023
Après dépôt en Préfecture le : 01/12/2023
Après publication ou notification le : 05/12/2023
P/O

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20231201-01-12-23-delib2-DE
Date de télétransmission : 04/12/2023
Date de réception préfecture : 04/12/2023